

Zeitschrift: Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 43/1952 (1952)

Artikel: Jura
Autor: Junod, Charles
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-114035>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

TROISIÈME PARTIE

Chroniques scolaires

Jura

C'est la destinée de l'école de chercher constamment sa voie. Intégrée dans le tumultueux courant de la vie, cette institution doit sans cesse tenter de comprendre, de s'adapter ou d'adapter, de s'informer pour préparer une enfance mystérieuse à une existence plus mystérieuse encore. Le corps enseignant jurassien se prépare à discuter un rapport de Monsieur le Directeur Edmond Guéniat sur l'introduction des méthodes actives à l'école. Heureuse innovation, le rapporteur a voulu « activer » en premier lieu le corps enseignant lui-même, en l'invitant à participer directement à l'élaboration de son rapport : chaque instituteur a été prié de répondre à un questionnaire ingénieux et complet, allant des problèmes financiers, des constructions scolaires, au mobilier, aux effectifs, au milieu familial, à l'équipement des classes, aux méthodes de travail, à l'état d'esprit des parents, des collègues, des membres des autorités, etc. Le résultat est inespéré. Peu de maîtres se sont abstenus et ce sont « 60 000 » réponses qu'il fallut dépouiller, classer, présenter intuitivement en tableaux et graphiques.

Nous sommes à la veille du congrès jurassien, qui est axé sur le problème de l'application des méthodes actives. Après les nombreux essais tentés dans nos classes, souvent avec bonheur, après le passage de Freinet et les discussions qu'il provoqua dans nos milieux, il sera intéressant de voir ce qu'il sortira d'un mouvement puissant et généreux, qui vient à son heure. La prochaine chronique jurassienne reprendra sans doute la question.

Notre dernière chronique annonçait le vote prochain de la nouvelle loi scolaire. C'est maintenant chose faite et l'entente s'est accomplie finalement sur le problème épineux du caractère chrétien de l'école, qui a pour mission « de seconder la famille dans l'éducation des enfants ; d'aider à cultiver le caractère, l'intelligence et les qualités de cœur de la jeunesse qui lui est confiée ; de lui faire acquérir des connaissances, d'éveiller ses aptitudes et de favoriser son développement physique ». Enfin, déclare la loi dans son article premier, « l'éducation donnée à l'école doit contribuer à éveiller chez l'enfant le respect de Dieu et à

former dans un sens chrétien sa volonté de se comporter consciencieusement à l'égard de son prochain ». On comprend que l'établissement de ces principes de base ait donné lieu à de vives discussions dans nos régions où se coudoient protestants et catholiques. Ainsi que nous le laissons entendre, toutefois, il ne reste plus trace de cette animation, le calme est revenu, et jusqu'à la prochaine révision de la loi scolaire, on ne parlera plus de son caractère fondamental !

La nouvelle loi aura pourtant de profondes répercussions dans notre vie scolaire. Comme les constructions de maisons d'école et de logements pour le corps enseignant sont maintenant fortement subventionnées — jusqu'au 75 % dans certains cas — on constate une réjouissante activité dans ce domaine et les services cantonaux des Travaux publics sont débordés de besogne. Heureux signes des temps ! On met en chantier, on inaugure — Bassecourt, Delémont, Biel, Moutier — ; les jeunes instituteurs n'appréhendent plus le séjour à la campagne, maintenant qu'ils peuvent espérer se mettre en ménage dans des conditions favorables, dans un logement communal confortable et gai, pourvu de cette salle de bains que d'aucuns trouvaient encore superflue pour le maître d'école, il y a quelques années...

Les effets de la nouvelle loi se font sentir dans de nombreux domaines ; effectifs réduits, contrôle médical, service dentaire, etc. A ce propos, signalons le drame de ce village jurassien, dont presque tous les écoliers ont été contaminés, en peu de temps, par un instituteur tuberculeux — à la vérité, il s'agissait d'un remplaçant occasionnel —. A la suite de ces événements, les autorités cantonales ont pris des mesures sévères : examen radioscopique obligatoire tous les 3 ans, du corps enseignant et du personnel occupé dans tous les établissements scolaires. On ne saurait se montrer trop sévère, quand il s'agit de la santé de nos enfants.

Il est un domaine dans lequel de grands progrès ont été réalisés récemment ; celui des travaux manuels, en relation avec la réforme scolaire. Des cours de perfectionnement ont été organisés pour le corps enseignant avec un plein succès. A l'école normale de Porrentruy, où les travaux manuels avaient été quasi abandonnés, une profonde réforme s'est accomplie, en étroite collaboration avec l'école primaire, et sous l'impulsion d'un jeune maître qui nous dira peut-être le sens de son activité ; les ateliers de l'école normale lui donnent de plus en plus le caractère d'établissement adapté aux nécessités de l'enseignement public. A côté des laboratoires et des salles de classes, l'atelier a pris place honorable, et les nouvelles volées d'instituteurs sauront conjuguer l'action de la main à celle de l'esprit, conformément aux meilleures traditions de l'école active.

Dans la même école, une réorganisation profonde est en train de se réaliser : la séparation des études générales et professionnelles. Jusqu'ici, seules les écoles normales d'institutrices bénéficient de cet avantage. Pendant trois années, les élèves s'appliquent à l'acquisition des connaissances générales, qui leur donneront, sinon un baccalauréat pédagogique, du moins la préparation nécessaire aux études pédagogiques proprement dites, au cours d'une quatrième année d'études. Le problème

est plus compliqué en ce qui concerne les élèves des écoles normales d'instituteurs. Pour eux, en effet, les études générales se poursuivent pendant quatre ans, les études pédagogiques venant se greffer sur les premières au cours des 2 dernières années de séjour à l'école normale. Il semble difficile de ramener à 3 ans la durée des études générales, et l'on avait envisagé de prolonger la durée totale des études à 5 ans. Pareille revendication, toutefois, risque de fermer la voie de l'enseignement à certains élèves peu fortunés. Finalement, on tentera tout de même l'expérience de la séparation des études, dans le cadre de l'organisation actuelle, ainsi que cela a été réalisé dans les écoles normales de jeunes filles. L'avenir dira si une prolongation des études devra tout de même être envisagée, et une proposition de passer de 4 à 4½ années — et non pas à 5 ans — pourrait être reprise avec succès.

Pendant que nous parlons des écoles normales, signalons la transformation de l'école normale ménagère communale de Porrentruy en établissement cantonal. Du moment que l'enseignement ménager est maintenant officiellement introduit, il devenait nécessaire, en effet, de confier à l'Etat le soin de former un corps enseignant qualifié, ainsi que cela avait été fait, au reste, pour les maîtresses enfantines. Le Jura dispose donc de tous les établissements professionnels souhaitables — technicum, école d'agriculture, école de commerce, écoles normales d'instituteurs, d'institutrices, de maîtresses enfantines et ménagères. Félicitons les autorités cantonales — et spécialement Messieurs les Directeurs Feldmann et Moine — de ces heureuses innovations.

Car nous avons changé de chef, au Département de l'instruction publique. Monsieur le Directeur Feldmann, on le sait, a passé au Département fédéral de la Justice. Il est difficile de dire des hommes tout le bien qu'on pense d'eux — surtout lorsqu'il s'agit de personnages influents. Pourtant, nous ne saurions laisser passer l'occasion d'exprimer à notre ancien chef notre reconnaissance pour son dévouement à la cause de l'école publique, et pour l'empressement qu'il a mis à prendre un contact personnel avec les membres du corps enseignant qui s'adressaient à lui. Il a montré dans les discussions sur la nouvelle loi scolaire une objectivité d'autant plus remarquable qu'il est lui-même un ancien élève des écoles privées, ce qui ne l'a pas empêché d'assurer à l'école publique un statut favorable. Il a témoigné un vif intérêt aux problèmes scolaires, et encouragé de toutes ses forces les initiatives du corps enseignant, qui lui gardera une vive reconnaissance.

Quant à son successeur, qui fut notre collègue, nous savons qu'il mettra au service de l'école son talent et son cœur. Nous lui souhaitons une cordiale bienvenue au Département de l'instruction publique, en sa qualité de pédagogue jurassien.

On ne saurait clore cette notice sans rappeler la mémoire d'un collègue bien connu au-delà des frontières jurassiennes : il s'agit de l'inspecteur Théodore Möckli. Ame ardente, intelligence vive, cœur généreux, il laisse un souvenir impérissable à la Neuveville, où il arriva, tout jeune instituteur, et qu'il ne devait pas quitter, en dépit des occasions qui s'offraient à lui d'occuper ailleurs des postes avantageux. La population

jurassienne et le corps enseignant romand tout entier lui ont fait des funérailles imposantes. Nous n'oublierons pas ce collègue à l'amitié inébranlablement fidèle et pour qui, réellement, rien de ce qui est humain ne demeurait étranger.

Lorsqu'on passe en revue les événements d'une année, on est tenté de les considérer comme exceptionnels. L'année prochaine nous réservera-t-elle autant de faits, autant de réalisations, autant de circonstances mémorables ? Nous souhaitons qu'elle soit propice au développement de cette école jurassienne qui cherche ardemment sa voie, à une époque troublée, certes, mais d'un intérêt palpitant.

CHARLES JUNOD.

P. S. — Le Congrès S.P.J. vient de prendre fin, au moment où nous mettons sous presse. Il fut un succès sur toute la ligne. Une exposition très complète a fourni au corps enseignant une occasion unique de se documenter : ouvrages, appareils, mobilier, les réalisations les plus remarquables dans le domaine de l'école active : préparations anatomiques, collections, appareils plus ingénieux les uns que les autres, fiches, reliefs, films et clichés, dessins d'enfants — dont les meilleurs ont été primés. Durant trois journées, les visiteurs se sont pressés à tous les stands, crayon en main, pour noter tout ce qui enrichira demain nos écoles.

Quant au congrès lui-même, qui fut très bien fréquenté, il prit connaissance avec un vif intérêt du rapport présenté par Messieurs Guéniat et Cramatte sur « l'application des méthodes nouvelles à l'école primaire jurassienne ». Repoussant le succès facile d'affirmations massives et de critiques, les auteurs ont invité le corps enseignant jurassien à mettre tout en œuvre pour l'application progressive des procédés les plus modernes, qui nécessitent des modifications de structure, des transformations matérielles, une adaptation aux nécessités d'un enseignement donné en fonction de l'enfant, en vue de sa préparation totale au grand « métier d'homme ». Le corps enseignant — et spécialement les nouvelles volées d'instituteurs et d'institutrices — sera initié aux méthodes nouvelles et la tâche des écoles normales est ainsi précisée ; leur tendance à l'activité, aux collaborations fructueuses, à l'établissement de centres d'information au service, non pas seulement de leurs élèves, mais du corps enseignant tout entier, se voit ainsi étendue et encouragée.

Les thèses des rapporteurs — nous y reviendrons dans notre prochaine chronique — ont été admises à l'unanimité, et le congrès se poursuivit, suivant la tradition : agapes animées, soirée récréative, excursions, autant d'occasions de fraternisation, de fructueux échanges de vues. Les deux Conseillers d'Etat jurassiens, Messieurs Moine et Möckli, honorèrent leurs anciens collègues de leur présence, et prononcèrent des discours tour à tour profonds, aimables, attendris. Belles journées ensoleillées, riches promesses pour toute l'école jurassienne !

Ch. J.